IJAAR PUBLISHING®

Revue internationale de recherche académique avancée | ISSN: 2488-9849
Volume 12, numéro 8 (2026) | https://doi.org/10.46654/b0swcf49

Conflits de positionnement politique dans la Région de l'Extrême-Nord Cameroun. Cas de l'arrondissement de Maroua 1er dans le Département du Diamaré au double scrutin de 2020

Mounyratou Ousmanou / Doctorante au Département des Sciences Historiques Archéologiques et du Patrimoine / Université de Maroua / **Téléphones :** 690273194 /654250826/ **Gmail :** ousmanoumounyaratou28@gmail.com

Résumé

Les conflits politiques lors du double scrutin de 2020 dans l'arrondissement de Maroua 1er ont été marqués par des luttes de positionnement, deleadership et d'intérêt. Ces conflits ne se limitent pas seulement à l'opposition entre les partis, mais aussi elles ont opposé des acteurs locaux appartenant au même parti politique entrainant des contestations des résultats, des recours devant les juridictions administratives des grandes stances ce qui entraina une politisation de la gouvernance locale ainsi que les limites du processus électoral en matière de transparence et de consensus politique, entrainant une instabilité institutionnelle durable dans l'arrondissement de Maroua 1er.

Mots-clés : conflits politiques, positionnement politique, acteurs locaux, gouvernance locale, processus électoral, parti politique.

Summary

Political conflicts during the 2020 dual legislative and municipal elections in the Maroua 1 subdivision were characterized by intense struggles for political positioning, leadership, and the pursuit of divergent interests. These conflicts were not confined to inter-party competition but also manifested within political parties themselves, opposing local actor affiliated with the same organization. Such dynamics resulted in the contestation of electoral outcomes and the initiation of legal proceedings before higher administrative courts. Consequently, these disputes contributed to the politicization of local governance and exposed the limitation of the electoral process in terms of transparency, inclusiveness, and the attainment of political consensus. Ultimately, this situation led to sustained institutional instability within the Maroua 1 subdivision.

Keyswords: *Political conflicts, political positioning, local actor, local governance, electoral process, political party.*

Introduction

Le 9 février 2020 s'est déroulé sur toute l'étendue du territoire Camerounais les élections législatives et municipales. Ces élections visaient à renouveler les députés à l'Assemblée Nationale ainsi que les conseillers municipaux dans les Communes. Ces élections ont vu la participation de 35 partis politiques pour 180 sièges des députés à l'Assemblée Nationale soit 236 listes et 42 partis politiques pour 661 listes des Candidats à l'élection des conseillers municipaux[1]. Ces partis vont être livré à une concurrence politique que ça soit de manière directe c'est-à-dire à travers des meetings, des réunions ou par l'intermédiaire des médias (les conférences de presse, les caravanes) etc. pour faire passer leur message et atteindre leurs objectifs. Les enjeux politiques de ce double scrutin de 2020 apparaissent dans l'Arrondissement de Maroua 1er. Les partis politiques qui s'y affrontent sont le RDPC parti au pouvoir, l'UNDP, le FSNC, le MDR, l'ANDP, le SDF, le PCRN, l'UPC, l'UDC, l'UMS etc. la lutte pour l'exécutif communal oppose le RDPC parti au pouvoir, le FSNC, le MDR etc.Cependant, l'investiture au sein du RDPC le parti au pouvoir relatif au double scrutin de 2020 dans l'arrondissement de Maroua 1ermontre la rivalité entre deux candidats qui veulent se positionner sur l'échiquier politique local à savoir le maire sortant Hamadou Hamidou (dit Madi) et Youssouf Issa Balarabé.

À partir du champ politique local et sur la base des données collectées et des observations faites au cours des élections législatives et municipales de 2020 dans l'arrondissement de Maroua 1er, il se trouve que les batailles politiques s'intensifient de plus en plus au fil des ans. Le problème qui se dégage de ce travail de recherche est de comprendre l'origine des conflits de positionnement politique entre les élites de la Région de l'Extrême-Nord et plus particulièrement de l'arrondissement de Maroua 1er. L'objectif de cette étude vise à comprendre les facteurs à l'origine de ces batailles politiques dans l'arrondissement de Maroua 1er. Les batailles politiques sont-elles un impact sur le champ politique local ? Constituent telle une source d'intérêt ? De positionnement ou de leadership ? Autrement dit, les batailles politiques sont-elles un moyen d'alternance au pouvoir ? Pour l'élaboration de cet article, il est important de montrer les contextes historiques dans lesquels ont émergés des conflits de positionnement politique au Nord-Cameroun, ensuite présenter la situation pré-électorale et post-électorale et enfin les conséquences de ces conflits politiques dans l'arrondissement de Maroua 1er.

Contextes historiques de conflits de positionnement politique

Les conflits de positionnement politique résultent des mutations politiques observées depuis la fin du 20ème siècle. En 1946, la France adopte une nouvelle constitution qui modifie le paysage politique Camerounais. Ce fut le début d'une nouvelle ère avec la représentation des Camerounais à l'Assemblée de l'Union Française (AUF), au Conseil de la République Française (CRF) et au Conseil Economique Français (CEF) (Julius Ngoh, 1996 : 116). Cette période charnière voit l'espace politique au Nord-Cameroun se reconfiguré avec l'entrée sur la scène des nouvelles élites formées à l'école occidentale. Devant l'émergence de cette nouvelle élite politique montante, l'autorité traditionnelle développa une nouvelle attitude visant à préserver son autorité. Mais avec la nouvelle constitution qui donne plus de liberté, l'autorité de chef traditionnel est remise en cause par la nouvelle élite. Ce fut le début d'un conflit acharné entre la nouvelle élite montante et l'autorité traditionnelle. C'est dans cette mouvance politique que les partisans de l'UPC entre en scène avec pour leitmotiv l'implantation de leur parti politique sur l'étendue du territoire national et l'instauration de la démocratie.

[1] Elections Cameroon, Rapport général sur le déroulement du double scrutin législatif et municipal du 9 février 2020 et des élections législatives partielles du 22 mars 2020.

Pour discréditer les upécistes, Yaya Daïrou Lamido de Maroua les accusera d'avoir commis des exactions sur les Français et même sur les chefs traditionnels. Il ne s'arrêtera pas là, pour contrer l'expansion de l'UPC à l'Extrême-Nord qu'il considère comme sa chasse-gardée, il suscita en sourdine la création de l'Association Amicale des Musulmans de Maroua qui est une association profrançaise et anticommuniste dont les leaders fantoches étaient Salihi Haman et Mamoudou Hamadicko (Abdourahman Halirou,1998 : 156). Cette logique de confrontation entre les élites traditionnelles et les élites modernes s'accentuera à l'approche de l'accession du Cameroun à l'indépendance qui marque le départ définitif des colons et l'enjeu de leur remplacement pour la gestion du pouvoir politique. Après l'accession du Cameroun à l'indépendance, au Nord du pays, l'ancien système d'inégalités et de polarisation entre les musulmans et les non-musulmans va se perpétuer et perdurer.

L'ouverture démocratique de 1990 accompagnée d'un vent de réforme tout azimut va entraîner l'irruption dans le champ politique un paramètre conflictogène : le paramètre de l'ethnicité. Dans ce contexte de libertés retrouvées, les élites utilisent leurs différentes communautés ethniques comme enjeux de positionnement politique et d'instrument de leadership tant au niveau local que national. Ce qui entraîne comme conséquence des clivages intra et inter partis politiques.

Dynamiques sociopolitiques du département du Diamaré : cas de l'Arrondissement de Maroua 1er

Le Département du Diamaré est l'un de six départements que compte la Région de l'Extrême-Nord. C'est la principale métropole de la Région et abrite plusieurs groupes ethniques notamment les Peuls, les Guiziga, les Kola (Daba), les Mofou, Mafa, Moundang, Toupouri, Mandara, Kanouri etc. Il est considéré comme un bastion politique du RDPC avec des personnalités politiques comme l'Honorable Sali Daïrou, le Maire de la Commune de Maroua 1er Hamadou Hamidou, Elhj Issa Balarabé, le Lamido de Maroua sa majesté Abdoulaye Yérima Bakary, la Sénatrice du RDPC Mme Djakaou née Foutchou Julienne, la Député RDPC Mme Damdam Marie, Youssouf Issa Balarabé Président OJRDPC etc. Parmi les autres partis politiques les mieux implantés dans la Région figurent l'Union Nationale pour la Démocratie et le Progrès (UNDP), le Mouvement pour la Défense de la République (MDR), l'Alliance pour la Démocratie et le Progrès (ANDP) et le FSNC (Front pour la Salut National du Cameroun) un parti qui fait d'échos ces dernières années.

La Commune d'arrondissement de Maroua 1erfait partie de neuf (09) collectivités territoriales décentralisées du Département du Diamaré Région de l'Extrême-Nord. Elle a été créée par Décret[2] Présidentiel N°2007/117 du 24 avril 2007 suite à l'éclatement de la Commune Urbaine de Maroua en trois Communes d'arrondissement à savoir Maroua 1er, Maroua 2ème et Maroua 3ème. L'arrondissement de Maroua 1er est situé au Nord par les Communes de Maroua 2 et de Méri, au Sud Communes de Mindif et de Moutourwa, à l'Est Commune de Maroua 3 et à l'Ouest Communes de Gazawa et de Ndoukoula.[3]

Elle a une superficie de 660 Km^2 et compte quatre chefferies de 2ème degré (Katoual, Salak, Zokok Laddéo et Meskine) qui se réfère traditionnellement au Lamidat de Maroua situé dans la Commune de Maroua 2$^{ème.}$ Ces entités traditionnelles comptent 119 villages ayant à leur tête des Djaouros dont 28 dans le canton de Katoual, 19 dans le canton de Zokok Laddéo, 23 dans le canton de Salak, 37 dans le canton de Meskine et douze (12) quartiers constituent l'espace urbain. Commune cosmopolite par sa population, Mofou, Guiziga, Peuls,

[2] PAUL BIYA, « Décret N°2007/117 du 24 avril 2007 portant création des Communes ». www.cvuc-uccc.com/minat/textes/56.pdf
[3] Https://fr.wikipedia.org/wiki/Maroua_l#Histoire

Moundang, Kanouri, Toupouri, Massa, Mafa, Mandara, Sara, Béti, Bamiléké, Bassa …[4]elle est aussi riche de sa diversité économique telle que le commerce, l'artisanat, l'élevage, vannerie etc.

La situation pré-électorale et post-électorale dans l'Arrondissement de Maroua 1er

Le double scrutin du 09 février 2020 intervient dans un contexte sociopolitique marqué par un contexte politique et sécuritaire tendu ; des tensions politiques persistantes issues de l'élection présidentielle du 07 Octobre 2018 dont certains résultats avaient été contestées et qui ont continué à influencer le climat politique avant le double scrutin de 2020. C'est Dans ce cadre électoral, certains formations politiques d'opposition notamment le MRC dirigé par Maurice Kamto ont appelé au boycott du scrutin estimant que la compétition n'était pas équitable et qu'elle ne répondait pas aux préoccupations locales. Des contextes sécuritaires fragiles notamment avec la présence de Boko Haram dans la Région de l'Extrême-Nord dont le département du Diamaré en fait partie ainsi que le conflit anglophone dans l'Ouest Cameroun. La prorogation des élections s'est faite dans un contexte sociopolitique relativement calme, en dépit de la persistance, la résolution de ces crises ayant été entamée par la tenue d'un grand dialogue nationale en septembre 2019. Afin d'en réduire le coût, le gouvernement a annoncé la tenue des deux scrutins simultanément.

Dans l'arrondissement de Maroua 1er, l'atmosphère était politique et tendue comme dans d'autres grandes villes du pays. La Situation pré-électorale est marquée par d'intenses activités dans les états-majors des partis politiques en compétitions. La dominance du RDPC se faisait sentir dans l'organisation et la communication autour des élections ; la sécurisation des bureaux de vote par les forces de sécurité afin d'assurer le déroulement de scrutin dans un climat calme et serein.

Après la victoire du RDPC aux élections municipales de 2020 avec une majorité relative de 25 conseillers sur 35 que compte la commune. Une autre bataille a aussitôt commencé, celle de la désignation du maire. À cet effet, trois candidats s'affrontent ; il s'agit du maire sortant Hamadou Hamidou, Youssouf Issa et Djamila Babalé.

Hamadou Hamidou maire sortant, candidat à sa propre succession veut rempiler un troisième mandat. Selon lui, le mandat de 2013 à 2020 a été marqué par des nombreuses réalisations qui ont non seulement transformé le visage de son arrondissement mais surtout ont eu un impact considérable sur l'amélioration des conditions des vies des populations. Les projets réalisés concernent presque tous les domaines ; sur le plan de l'éducation, une soixantaine des salles ont été construites dans certaines localités de l'arrondissement à l'instar de l'école publique de Salak qui a vu la construction de vingt-deux salles de classe, vingt-deux autres salles de classe au niveau de l'école publique de Palar et de dix-huit salles de classe à l'école publique de Kaïgama.

Sur le plan hydraulique, une cinquantaine des forages construit dans les villages environnants ; dans le domaine sanitaire, cinq centres de santé ont été construits et plusieurs autres ont été réhabilités ; pour ce qui est de l'électrification, plusieurs villages ont bénéficié des extensions électriques soit par le réseau ENÉO, soit par des plaques solaires, le réseau routier n'est pas en reste ainsi que le projet de bitumage des rues secondaires de l'arrondissement de Maroua 1er. À cet effet, le maire n'a pas manqué d'évoquer d'autres projets obtenus et réalisés grâce au lobbying mené auprès des partenaires financiers[5].

[4] https://www.govserv.org/CM/Maroua/738566719495165/Commune-D%27arrondissement-De-Maroua-1er
[5] L'œil du sahel : hebdomadaire Régional d'information du Nord-Cameroun, N°1328 du lundi 17 février 2020.

Youssouf Issa est le deuxième candidat. Il se positionne comme un principal challenger du maire. Depuis deux ans c'est-à-dire 2018, il n'a pas caché son intention de se présenter aux élections municipales de 2020. Pour cela, il a entrepris plusieurs actions en faveur des jeunes de l'arrondissement de Maroua 1er ; par exemple, il a remis des motocyclettes, organisé des cours d'entrée dans la fonction Publique, construit et équipé des salles des classes à l'école primaire de Meskine et aidé financièrement certaines élèves et étudiants à payer leurs frais de scolarité. Aux élections de 9 février 2020, il est élu conseiller municipal. Il a ainsi donc imposé sa liste lors des investitures aux élections. Au terme des élections, il a obtenu 13 conseillers contre 12 du maire sortant. Ce qui lui permettra de se présenter aux échéances électorales prochaines. Quant à la troisième candidate, battue en 2013, Djamila Babalé, fille de l'ancien directeur d'Elections Cameroon (Elecam), farouche opposante au maire sortant revient avec détermination pour prendre le contrôle de l'exécutif. Mais au sein du parti, ses camarades l'accusent de ne pas être une militante de la base puisqu'elle ne connait pas les réalités locales ; elle est méconnue de la population locale car elle ne réside pas à Maroua mais plutôt à Yaoundé. Elle ne vient que rarement soit lors des échéances électorales ou des grands évènements.[6]

Les critères d'investiture d'un candidat au sein du RDPC

L'investiture au sein du RDPC relatif au double scrutin de 2020 démontre les relations de pouvoir que le comité central exerce sur les élites locales. La sélection des candidats met en lumière les relations entre lepouvoir central et la périphérie qui caractérisent le parti. Selon Tchingangong (2015), le centre est délimité par les organes centraux et constitué de l'élite militante du parti et la périphérie par les organes locaux et constituée de la base militante. Les militants du centre se positionnent comme les représentants légitimes de la base partisane. A l'exemple du mandataire du RDPC dépêché par le Comité Central du parti dans le département du Diamaré s'est positionné comme un représentant légitime voulant placé un candidat de force soit disant que c'est le seul candidat que le RDPC a investi. Dans cette situation, le Comité Central du RDPC se positionne comme un organe qui est le seul à prendre des décisions pour le choix des candidats concernant son parti. C'est ainsi que les rivalités intra-partisane s'annoncent rude. C'est dans ce sens que Luc Sindjoun affirme : « l'approche de la disqualification de la thèse de la compétition entre acteurs du parti unique dans le cadre des élections semi-compétitives doit être modérée » (Bayart, 1986).

Les critères d'investiture d'un candidat aux élections législatives et municipales :

- Le militantisme (date d'adhésion au parti, cotisation régulière, participation active à la vie du parti etc…) ;
- Le sens de la discipline ;
- Le loyalisme envers les institutions ;
- Le patriotisme ;
- La compétence (efficacité dans la vie active notamment dans le parti ;
- La moralité et l'intégrité ;
- La conscience professionnelle (ponctualité, assiduité, productivité etc …
- Le civisme (fiscal, le respect de la loi, bons rapports avec les autres citoyens et les pouvoirs publics[7];

La situation post-électorale dans l'Arrondissement de Maroua 1er

Le choix du RDPC d'un candidat pour le représenter à l'exécutif Communal de Maroua 1er est source des tensions entre les candidats et les militants ; ce choix par le RDPC

[6] L'œil du sahel: hebdomadaire Régional d'informations du Nord-Cameroun, N°1328 du lundi 17 février 2020.
[7] ADRACEN : carton N°12, les partis politiques

est une manière de vouloir contrôler le processus électoral et de montrer sa puissance aux yeux de l'administration locale.

Dans la Commune de Maroua 1er, deux candidats convoitent le poste du maire. Quant à la troisième candidate, elle est méconnue de la population dont elle a fini par se retirer de la course. Ce conflit oppose Hamadou Hamidou Président de la section RDPC Diamaré Centre et maire de ladite Commune contre Youssouf Issa, Président OJRDPC de ladite localité. Tout commence avec l'insertion de Youssouf Issa dans la section OJRDPC. Ce dernier n'a jamais adhéré dans aucun de parti politique, ni membre ni militant d'aucune section. Subitement, il se joint à Bouba Adji et devient son vice-Président ; quelques temps plus tard, Bouba Adji lui cède la Présidence à travers leur magouille politique. Cette situation n'était guère appréciée par le Président de la section RDPC Diamaré Centre (Nassourou Mahmoudou, 2017 : 73).

Lors des élections législatives et municipales de 2020, le mandataire du RDPC dépêché par le comité central en la personne de Halilou Moustapha, Lamido de Petté présente Youssouf Issa Balarabé comme le seul candidat de la commune de Maroua 1er mettant ainsi hors course le maire sortant. Le président de la section Diamaré Centre 1, maire de la commune de Maroua 1er depuis 2007 crie à l'acharnement et refuse de s'aligner derrière Youssouf Issa le candidat du comité central. Selon lui, il remplit toutes les conditions contenues dans la circulaire du secrétaire général du comité central du RDPC relative à l'élection des exécutifs communaux. Il déclare :

> *« Le RDPC m'a investi comme candidat au conseil municipal. Ce n'est ne pas aujourd'hui pour être élu maire que le RDPC va rejeter ma candidature, j'ai été investi en signant des engagements sur honneur. Nous avons signé des documents officiels internes au parti que nous sommes des militants des premières heures que nous n'avons jamais enfreint à la règlementation et à la discipline du parti. Le parti doit désormais prendre sa responsabilité pour désigner des mandataires valables qui vont bien interpréter les textes, la circulaire pas des mandataires qui sont à la solde des individus. J'ai honte en tant que Président de section de voir comment mon parti est en train d'être géré ».*[8]

Il demande par la suite qu'ils aillent aux votes pour départager les deux candidats. Le mandataire vue son autorité bafoué devant le public jugera Hamadou Hamidou d'insubordonné et rejeta l'option des élections. La tension monte entre les deux hommes. Pour le mandataire, le comité central a désigné un seul candidat à la tête de la commune de Maroua 1er et c'est Youssouf Issa, aucune autre candidature ne sera acceptée à part celui-là. Hamadou Hamidou réplique d'un ton cinglant et c'est ainsi que le doyen d'âge du conseil municipal de Maroua 1er soutient l'idée des élections entre les deux candidats pour les départager mais, le mandataire s'y oppose à un non catégorique. Le doyen d'âge mis à terre devant les conseillers et devant tout le bureau de l'exécutif démissionna de son poste. Les travaux furent bloqués.

À cet effet, Mongolion, conseiller municipal de l'UNDP sort de son silence et réplique je cite : « c'est la loi de la République qui doit s'appliquer. Il affirme : « nous ici dans le cadre des élections municipales, la loi qui s'applique ici est la loi du Cameroun et non la loi d'un parti politique. Des querelles internes du RDPC ne nous concernent pas. Qu'ils aillent régler leur problème dans le cadre de leur formation politique. Nous sommes ici pour procéder à l'élection du maire et c'est la loi de la République qui doit s'appliquer. Voyant que la situation commence à dégénéré, le Préfet suspend les travaux. Il a manqué de peu pour que les deux parties s'affrontent physiquement. Pour certains militants du RDPC, la population locale ainsi que certains membres des partis d'opposition pensent que le mandataire a été soudoyé par Youssouf Issa et vue que le mentor de Hamadou Hamidou n'est plus de ce monde, ils pensent qu'il n'a pas d'appui et que Youssouf Issa avec l'aide de son père pouvait

[8] L'œil du Sahel, Hebdomadaire Régional d'information du Nord-Cameroun, N°1330 du vendredi 21 février 2020.

bien acheter tous les conseillers pour être placer à la tête de la commune. Dans ces conditions, l'investiture présentée comme une modalité de sélection des candidats au sein du RDPC est présentée par les responsables du parti comme « …*Un choix stratégique du Président national…* » (Tchingankong Yanou, 2015 : 10).

Le rôle du FSNC l'hors de l'exécutif communal de Maroua 1er entre les candidats du RDPC Hamadou Hamidou et Youssouf Issa Balarabé

Après la bataille féroce, les deux candidats ont décidé de s'affronter lors de la session de plein droit tenue le vendredi 21 février 2020. Le Président de section OJRDPC du Diamaré Centre I s'est résolu à aller à l'élection contre le maire sortant Hamadou Hamidou après avoir reçu des assurances que les conseillers municipaux du Front National pour le Salut du Cameroun (FSNC) voteront pour lui. Hamadou Hamidou avait acquis 21 voix des conseillers municipaux tandis que Youssouf Issa en a acquis 14. De ce fait, Youssouf Issa Balarabé avait grandement besoin des 5 voix du FSNC pour s'ajouter au 14 voix des conseillers municipaux RDPC acquis à sa cause pour remporter l'élection. Pour être à la tête de la commune, il faut acquérir les voix du FSNC. Pour cela, les deux candidats ont sollicité le Député du FSNC Salmana Amadou Ali. Pour Youssouf Issa, il aurait assuré le soutien de sa famille politique et devait se montrer généreux. Quant à Hamadou Hamidou, il a été le plus offrant et le plus généreux. Il a offert un poste d'Adjoint au FSNC, 2 grands conseillers à la commune de la ville, et 1 conseiller à la commission de passassions des marchés publics. L'objectif du FSNC était de se positionner au cœur du dispositif de décision de la Commune, révèle ce sympathisant du FSNC. Après la proclamation des résultats par l'organe compétente de la victoire de Hamadou Hamidou sur Youssouf Issa Balarabé, un conseiller municipal proche de Youssouf Issa déclare : « Salmana nous a trahis. Nous avons tenu plusieurs rencontres. Il nous avait rassurés que lui et ses conseillers allaient voter pour Youssouf. Si nous n'avions pas été rassurés, nous n'aurions pas accepté d'aller au vote. Mais grande a été notre surprise. Jusqu'à la veille de l'élection, nous avions confiance en eux ».[9]

La contestation de résultat par le candidat Youssouf Issa Balarabé

Après la proclamation de résultat, Youssouf Issa Balarabé le candidat malheureux saisit le tribunal administratif de Maroua. Il introduit un recours au tribunal administratif en vue d'obtenir l'annulation de l'élection du maire et de ses adjoints qu'il conteste formellement. Dans le journal l'œil du sahel N°1335, Youssouf Issa le candidat malheureux déclare, je cite : « l'élection était émaillée de nombreuses irrégularité. Il s'agit de la corruption, du non- respect de la circulaire du comité central du RDPC et de l'ingérence du représentant de l'Etat (le Préfet) » ; attendu qu'à la veille de la session de vendredi, 21février 2020, le maire élu est entré en collusion avec certains conseillers municipaux surtout ceux de l'opposition pour les convaincre afin qu'il soit réélu. Que le comportement et les agissements des conseillers de l'opposition qui, pourtant non pas présenté de candidat au poste du maire ont établi à suffisance cet état de corruption lors du déroulement du vote.

Que ces comportements et agissements ont eu une incidence négative sur la sincérité du vote…attendu que la circulaire n°001/RDPC/CC/SG du 13 février 2020 du secrétaire général ayant pour objet investiture des candidats du RDPC pour l'élection des exécutifs communaux indique clairement en son second paragraphe du préliminaire que : « dans le strict respect de la loi et des dispositions pertinentes des textes de base du RDPC, le parti investi des candidats dans toutes les Communes et communautés urbaines où il est représenté,

[9] L'œil du Sahel : hebdomadaire Régional d'information du Nord-Cameroun, N°1332 du mercredi 26 février 2020.

par le biais du groupe communal RDPC. Contacté par les journalistes, ce dernier n'a pas accepté de s'exprimer sur son recours.[10]

L'annulation de l'exécutif communal de Maroua 1er par letribunal administratif

Le verdict de l'annulation de résultat de l'exécutif communal de Maroua 1er tombe le jeudi 18 mars 2020 à 15 heures 50 minutes. Le verdict sonne comme une surprise. Avant la mise en délibération de l'affaire, le Procureur de la République avait, dans sa réquisition balayé d'un revers de la main les arguments présentés par la partie plaignante. Il s'agit en fait du nom respect de la circulaire du comité central du RDPC, l'ingérence du représentant de l'Etat (Préfet) et la corruption. Selon le magistrat attaché au tribunal administratif Maître Behili Roger Armel, la complexité de ce dossier va au-delà de la limite du Cameroun. Le tribunal a motivé sa décision en indiquant que « le recours d'Issa Balarabé Youssouf est recevable. La requête en intervention volontaire de sieur Hamadou Hamidou est recevable mais non fondée. Le recours principal est fondé. Par conséquent, l'élection de l'exécutif communal dans la Commune de Maroua 1er est annulée ». Au cours de l'audience, les débats ont été houleux entre les avocats de la partie plaignante et ceux de Hamadou Hamidou. Pour la partie plaignante, s'agissant de l'ingérence du représentant de l'Etat, la suite de la session de plein droit tenue le 21 février et non le 25 février comme initialement annoncée par le Préfet au moment de la suspension des travaux le 18 février a eu une incidence sur la sincérité de vote. L'avocat d'Issa Balarabé Youssouf a soutenu que l'autorité administrative a ramené la date de la reprise des travaux au 21 février à dessein, parce que le mandataire du RDPC n'était plus dans la ville.[11]

Appelé à la barre, pour sa part, Adji Abdoulaye Haman a chargé le Préfet du Département du Diamaré, Jean Marc Ekoa Mbarga en soutenant avoir été empêché par cette autorité administrative de présider la session de plein droit. S'agissant de l'argument de la corruption, l'avocat de la partie plaignante n'a pas pu produire de preuves, « je n'ai pas les preuves. Ces actes de corruption se sont déroulé dans la nuit noire » a soutenu Me Tchana. Cette réaction visiblement peu convaincante a provoqué un chahut dans la salle d'audience. Tout comme il a soutenu que le juge doit prendre en compte l'argument du non-respect de la circulaire du comité central du RDPC par le maire Hamadou Hamidou. Les avocats de ce dernier sont montés au créneau déconstruire les arguments de la partie plaignante. « Le procès-verbal est signé par tous les conseillers municipaux. S'il y avait eu des irrégularités au cours de l'élection, on devait protester le même jour et suspendre les travaux. Et non le faire quelques jours après. Aucun conseiller n'a subi des préjudices », a défendu Me Michel Nkenko Yameni. Accusé d'ingérence en sa qualité du représentant de l'Etat, le Préfet du Département du Diamaré a assisté personnellement à l'audience et a suivi de bout en bout les débats de l'affaire.[12]

Le 5 novembre, Youssouf Issa saisit une fois de plus le tribunal administratif de l'Extrême-Nord qui demandait l'annulation pure et simple de l'élection de l'exécutif municipal de Maroua 1er élu le 30 octobre. Entre autres motifs brandis par le requérant, le non-respect de délai de la convocation de la session, la violation des articles 199, 200 et 202 alinéa du code général des collectivités territoriales décentralisées, intimidations, menaces, injures proférées par le Préfet et l'expulsion du sieur Youssouf Issa Balarabé de la salle ainsi que des conseillers acquis à sa cause. Après avoir débattu publiquement et contradictoirement à l'égard de toutes les parties, le tribunal a estimé que le recours de sieur Youssouf Issa Balarabé est non fondé, « par conséquent rejeté ». Rappelons que l'exécutif municipal de

[10] L'œil du sahel : hebdomadaire Régional d'information du Nord-Cameroun, N°1335 du mercredi 4 mars 2020.
[11] L'œil du sahel: hebdomadaire Régional d'informations du Nord-Cameroun, N°1342 du 20 mars 2020.
[12] L'œil du sahel : hebdomadaire Régional d'information du Nord-Cameroun, N°1342 du 20 mars 2020.

Maroua 1er avait été annulé pour la première fois au terme d'une session de plein droit tenue le 22 février 2020 ; à la suite d'un recours introduit par sieur Youssouf Issa Balarabé, le tribunal administratif de l'Extrême-Nord à Maroua a annulé l'élection le 17 mars 2020 ; une décision confirmée ensuite par la chambre administrative de la cour suprême le 29 septembre après qu'elle a été saisie par le maire sortant Hamadou Hamidou.[13] Le tribunal administratif de Maroua confirme l'élection du maire de Maroua 1er Hamadou Hamidou valide, il est donc élu maire. Mais le Candidat malheureux ne se laisse pas faire, il continu de réclamer son électorat.

Les conséquences de ces conflits politiques autour du double scrutin de 2020 dans l'Arrondissement de Maroua 1er

Un contentieux juridique prolongé qui a fragilisé l'exécutif local ; cela est dû à l'annulation de l'élection du maire par le tribunal administratif de l'Extrême-Nord puis confirmée par la chambre administrative de la cour suprême ; des multiples recours ont été introduites accompagnés des tensions internes ; à cet effet, plusieurs conseillers municipaux ont contesté les résultats provoquant des procédures juridiques qui ont retardé l'installation et le fonctionnement régulier de l'exécutif communal. Cela a réduit la stabilité administrative locale, retardé la mise en œuvre des projets municipaux et amoindri la capacité locale à fonctionner normalement. Selon notre informateur, la Commune est restée pendant deux ans sans fonctionner parce que le budget n'a pas été voté à cause de problème de leadership et d'intérêt. Les conseillers sont contre la gestion du maire car il gère mal les finances de la commune affirme Hamidou Haman. Pour la population locale, le maire est entrain de lapider les biens de la Commune à son profit puisque son grand frère Illou qui le soutenait n'est plus, il n'a plus vers qui se tourner pour accomplir tous ces projets donc il utilise l'argent de la Commune. Ce genre de conflits impacte sur le développement de la localité ;

- Des conflits internes au sein du parti au pouvoir ont entrainé des divisions entre les Conseillers municipaux. Cela est dû au fait qu'après l'annulation des résultats, certains conseillers ont refusé de reconnaitre la légitimité du maire et d'autres ont quitté la salle de séance. Ce qui a intensifié les rivalités internes.
- Une instabilité institutionnelle locale et un ralentissement des activités municipales ;
- Manque de transparence dans le processus électoral local c'est-à-dire l'ingérence administrative notamment celle du Préfet, les accusations de corruption sur des Conseillers municipaux c'est-à-dire certains conseillers ont pris un peau-de-vin afin de choisir leur candidat, le non-respect des directives internes à l'exemple du mandataire du RDPC qui a bafoué les textes de bases du parti.

En définitive, il ressort de cette analyse que les conflits politiques dans l'arrondissement de Maroua 1erest un conflit de leadership, d'intérêt et de positionnent. De ce fait, le double scrutin de 2020 dans le département du Diamaré plus particulièrement dans l'arrondissement de Maroua 1er met en exergue les limites du processus électoral local au Cameroun. Ce scrutin a révélé des profondes tensions politiques marquées par des contestations des résultats, des conflits de leadership et de positionnement et des contestations judiciaires, ce qui a donné lieu à l'annulation de l'élection du maire de l'arrondissement de Maroua 1er. Ces conflits démontrent l'importance stratégique des enjeux municipaux devenus des espaces clés de pouvoir et de ressources. Par conséquent, les rivalités internes au sein du parti au pouvoir ont davantage fragilisé la cohésion politique locale et entravé la stabilité institutionnelle locale et un ralentissement des activités municipales.

[13] L'œil du sahel : hebdomadaire Régional d'information du Nord-Cameroun, N°1450 du mercredi 9 décembre 2020.

Bibliographie indicative :

Elections Cameroon (ELECAM), Rapport général sur le déroulement du double scrutin Législative et municipal du 9 février 2020 et des élections législatives partielles du 22 mars 2020.

Julius Ngoh, Victor. *Histoire du Cameroun, 1884-1985 : Cent ans d'histoire.* Presbook Limbe : 1996.

Mouctar Bah, Thierno. *Acteurs de l'histoire au Nord Cameroun XIXème et XXème Siècle.* Ngaoundéré Anthropos : numéro spécial 1, vol III, 1998.

Moise Tchingankong Yanou, Le champ politique au Cameroun au prisme des rivalités Intra-partisanes de représentation d'une circonscription politique. Revue Africaine d'études politiques et stratégiques, N°2/2015, Université de Yaoundé, RADEPS-L'Harmattan.

Nassourou Mahmoudou, *« Les conflits au sein des partis politiques : cas de l'UC/ UNC/ RDPC dans la ville de Maroua (1958-2013).* Mémoire de Master en Histoire Politique et des Relations Internationales, Université de Ngaoundéré, 2016-2017

Bayart Jean François, « La société politique Camerounaise : 1982-1986 », Politique Africaine, n°22, p.5-35.

Décret Présidentiel N°2007/117 du 24 avril 2007.

Http://fr.wikipedia.org/wiki/Maroua-l#histoire

PAUL BIYA, « Décret N°2007/117 du 24 avril 2007 portant création des Communes ». www.cvuc-uccc.com/minat/textes/56.pdf

Https://fr.wikipedia.org/wiki/Maroua_l#Histoire

Https://www.govser.org/CM/Maroua/738566719495165/CommuneD%27arrondissement-De-Maroua-1er

L'œil du sahel : hebdomadaire Régional d'information du Nord-Cameroun, N°1328 du Lundi 17 février 2020.

L'œil du sahel : hebdomadaire Régional d'information du Nord-Cameroun, N°1330 du Vendredi 21 février 2020.

L'œil du sahel : hebdomadaire Régional d'information du Nord-Cameroun, N°1335 du Mercredi 4 mars 2020.

L'œil du sahel : hebdomadaire Régional d'information du Nord-Cameroun, N°1342 du 20 mars 2020.

L'œil du sahel : hebdomadaire Régional d'information du Nord-Cameroun, N°1450 du Mercredi 9 décembre 2020.